



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 62034

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à la création d'une procédure d'action collective - ou *class action* - en matière de risques professionnels et environnementaux.

Texte de la réponse

La création d'une procédure d'action collective en matière de risques professionnels et environnementaux fait actuellement l'objet d'une attention particulière de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés. Le rapport de la mission sur la gouvernance écologique remis le 4 janvier 2008 préconisait l'introduction en droit français d'un mécanisme d'action de classe en matière environnementale au bénéfice de certaines associations. Cette préconisation n'a pas été incluse dans le projet de loi portant engagement national pour l'environnement, dit « Grenelle 2 », actuellement débattu devant les assemblées parlementaires, les études préalables visant à évaluer l'impact d'une telle réforme et son opportunité n'étant pas achevées.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62034

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10114

Réponse publiée le : 9 février 2010, page 1457